



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 06 novembre 2018 s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie DUVAL, M. Claude ANDREANI, M. Gérard CIMETIÈRE, M. Frédérick BAGNARD, M. Éric BROUSSE, M. Lilian CHANEL (arrivé à 20h45), M. Didier DULAC, Mme Sylviane GANDREY, M. Thierry MOËNE.

Excusé(es) : Mme Marie-Claude AOUDIA a donné pouvoir Mme Sylvie DUVAL,

Absent(es) : Mme Karine AVERLY, Mme Nadine DELAHAYE, Mme Emilie ROSIER, Mme Elisabeth VALETTE.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Sylviane GANDREY

DELIBERATIONS :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour l'attribution d'une subvention pour la batterie fanfare.

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 08 octobre 2018

Vu le compte-rendu du conseil municipal du 08 octobre 2018,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

2. Demande de subvention par l'AFMTÉLÉTHON

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention par l'AFMTÉLÉTHON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **REFUSE** le versement d'une subvention.

3. Le produit des amendes de police - subvention 2018

Monsieur le maire rappelle la demande de subvention au titre des produits des amendes de police 2018 pour la création d'un trottoir (chemin de la Saône) et le marquage au sol sur l'ensemble de la voirie communale. Le montant total des réalisations s'élève à 26 082.28 € TTC.

Il indique que le montant alloué est de 6 000€ et qu'avant le conseil municipal doit confirmer son engagement à la réalisation de ces travaux et d'accepter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux énumérés ci-dessus,
- **ACCEPTE** la subvention de 6 000€ attribuée dans le cadre des amendes de police.

4. Subvention city stade

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre de la DETR a été refusée ; alors que la demande de subvention auprès du Département a été recevable. Une somme de 20 000 € a été accordée.

Il propose de déposer une nouvelle demande de subvention à la Région pour les travaux/équipements qui n'ont pas encore été réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Région pour ladite opération.

5. Développement durable : Adoption de la compétence liée aux Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE)

Monsieur Lilian CHANEL arrive lors du débat.

Report de la délibération par manque d'information relatif au financement (cout d'installation, cout d'entretien, critères d'éligibilités...)

6. Motion contre l'intégration des Missions locales au sein de Pôle Emploi

Monsieur le maire rappelle que les Mission locales existent depuis 35 ans sur l'ensemble du territoire national. Premier réseau national pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes, elles remplissent une mission de service public. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes, sans obligation ou risque de radiation, pour qu'ils réalisent leurs projets et deviennent autonomes.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, dont la Commune de TAPONAS est membre, le service rendu par la Mission Locale Avenir Jeunes Villefranche-Beaujolais n'est plus à démontrer. Sa présence sur le terrain auprès des jeunes ou en permanence décentralisée est efficace et répond aux besoins du territoire. Une relation de confiance s'est instaurée avec la Collectivité mais aussi avec les jeunes qui reconnaissent ce partenaire institutionnel et se tournent naturellement vers lui.

En juillet dernier, l'absorption des Missions locales au sein de Pôle Emploi a été annoncée par le Premier Ministre Edouard PHILIPPE. Cette annonce vient d'être confirmée par le Ministère du Travail.

Un collectif de professionnels des Missions locales du Rhône, a lancé une pétition contre la suppression des Missions locales et leur absorption au sein de Pôle Emploi. Ce projet vise une rationalisation des moyens au détriment des jeunes en difficulté et une nouvelle disparition d'un service public de proximité. Cette pétition intitulée "Ma Mission locale, j'y viens, j'y tiens !" a déjà recueilli près de 17.000 signatures de salariés, élus, parents et jeunes !

La commune de TAPONAS souhaite apporter officiellement son soutien à la démarche engagée par les professionnels des Missions Locales du Rhône contre l'absorption des Missions locales au sein de Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions) :

- **APPORTE** officiellement son soutien à la démarche engagée par les professionnels des Missions locales du Rhône contre l'intégration des Missions locales au sein de Pôle Emploi,
- **SOLLICITE** le Premier Ministre pour le maintien des Missions locales sur l'ensemble du territoire national,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire.

7. Demande de subvention par l'association la Salamandre Bellevilloise (fanfare)

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention par l'association la Salamandre Bellevilloise (fanfare).

En effet, la subvention pour l'année 2017 n'a pas été versée. L'association sollicite une aide financière à hauteur de 400€ afin de pérenniser leur société musicale et pour répondre aux sollicitations annuelles des cérémonies.

Il rappelle que le montant alloué les dernières années était de 300 €.

Le maire propose de leur accorder la somme de 300€ pour l'année 2017 et de 350€ pour l'année 2018.

Un courrier sera envoyé à l'association leur rappelant qu'une demande écrite doit être transmise chaque année accompagnée d'un bilan de leur compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 300 € pour l'année 2017 et 350 € pour l'année 2018,
- **PRÉCISE** que ce montant sera imputé sur le compte budgétaire 6574 de l'exercice 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- Fonds de péréquation de la taxe professionnelle : 1 175.00 € à percevoir, montant en baisse par rapport à l'année dernière. Pour mémoire 3 791€.
- Devis en cours concernant la climatisation des locaux de la mairie.
- Eglise : suite à l'importance des travaux à prévoir à l'église, le maire a rencontré la commission diocésaine d'art sacré et le représentant de la fondation du patrimoine. A la fin de l'entrevue, il a été fortement conseillé de faire appel à un architecte spécialisé pour superviser les travaux et pour obtenir des subventions.
- Le frigo de la salle des fêtes a été changé par un nouveau négocié avec le chantier de la cantine.
- Implantation des panneaux « cercle bleu » (pour la sensibilisation aux dons d'organes) : un vers le point de tri de la Commanderie et un vers le bas de Lys.
- Un totem d'information financé par la C.C.S.B. sera implanté au carrefour route de Champagne pour indiquer la zone d'activité. Une convention est en cours d'élaboration avec le propriétaire du terrain et la C.C.S.B.
- Plainte : un courrier a été envoyé à un agriculteur de Dracé lui demandant de retirer les obstacles empêchant l'accès aux rives de la Saône. L'accès a été rétabli.
- A la suite d'une demande d'un habitant du village concernant la régularisation d'un alignement de voirie, le nécessaire sera fait.
- La cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal aura lieu le samedi 12 janvier 2019 à 11h30.
- Le pont de l'autoroute menant à la place des Sablons et au centre du village - 109^E sera fermé à la circulation pendant la durée des travaux qui vont être entrepris et financés par APRR. Ils sont prévus à partir de mars 2019 pour un minimum de 8 semaines. Un itinéraire de déviation sera mis en place. L'agent communal effectuera un boitage en début d'année pour avertir les habitants du village.
- Devis ITEC pour le traçage au sol de la piste du city pour un montant de 1 104.53€ (321m et 2 couloirs).
- Le devis de l'entreprise REPARSTORE pour le changement moteur d'un volet de l'école s'élève à 460,02 € + 500 € pour la location de nacelle. Il est demandé de solliciter d'autre devis pour la nacelle.
- Suite à l'inondation du local à vélo de l'école, une visite sera effectuée pour trouver une solution.
- Une nouvelle procédure de gestion des listes électorales entrera en vigueur en janvier 2019. La commission administrative n'existera plus à partir du 10.01.2019. Elle sera remplacée par la commission de contrôle. Cette commission sera composée, dans les communes de moins de 1000 habitants :
 - d'un conseiller municipal (un titulaire et un suppléant),
 - d'un représentant de l'administration (un titulaire et un suppléant) électeur ou électrice du village,
 - d'un représentant du TGI (un titulaire et un suppléant) électeur ou électrice du village.

Parmi les membres du conseil municipal, ce sont Éric BROSSE en tant que titulaire et Didier DULAC en tant que suppléant qui sont désignés par Monsieur le maire

- La signature du protocole de la participation citoyenne aura lieu le lundi 03/12/2018 à 17h30 en mairie.
- Compte-rendu de conseil d'école : 106 élèves actuellement, 96 pour 09/2019 : une baisse des effectifs envisagée pour la prochaine rentrée qui impliquera peut-être une fermeture de classe ; des devis sont en cours pour l'installation du vidéo projecteur et le remplacement des ordinateurs de la classe mobile achetée il y a une dizaine d'années et qui sont hors service ; des blocs de secours de l'école sont à contrôler : idem pour des joints de portes; printemps 2019 : le voyage tri annuel regroupera 48 enfants.
- Le bulletin communal 2019 commence à être travaillé en commission.
- Compte-rendu commission sociale au col de Crie (contrat local de santé ; pistes de réflexion).
- La réunion des associations s'est tenue afin de faire remonter certaines informations et de fixer les dates de réservation de salle des fêtes pour 2019 et ouvrir le calendrier à d'autres personnes.
- L'assemblée extraordinaire de l'association TAP TIP TOP a eu lieu à la salle des fêtes le 23/10/18 : le nombre de personnes présentes était vraiment faible : une alerte est renouvelée concernant la vie de l'association : si une solution n'est pas trouvée pour renouveler le bureau, ce sera la mort de l'association, dont une branche, TAPAJOU, gère l'accueil de loisirs du mercredi et des petites vacances.
- Certains devis ont été réceptionnés pour le chemin de la passerelle (assainissement).
- Panne de certains lampadaires à Villeneuve : en cours de réparation, mais certaines pièces ne se fabriquent déjà plus.
- Une alerte citoyenne et respectueuse est lancée : certains « usagers » du point de tri sélectif de la Commanderie se permettent de lancer des ordures dans le terrain juste derrière le mur longeant le point de tri : les propriétaires de cette maison sont mécontents, et c'est légitime : que chacun fasse preuve de propreté et de citoyenneté !
- Remarques faites au sujet de l'état d'une partie de la route Paul Melot, de la route des Ilins et de la route Ste Geneviève : à voir dans la programmation des travaux dans les mois et années à venir.
- AG du Sou des écoles : peu de familles présentes, mais des résultats en hausse avec une équipe soudée et agréable. L'association financera la classe découverte de 5 jours pour les 48 élèves et les accompagnateurs pour un montant global de 12 834. 70 €.
- Le repas des aînés est programmé le samedi 08/12/2018 à 12h00 à la salle des fêtes.

La séance s'est achevée à 23h50



**Le Maire
Daniel FAYARD**

